

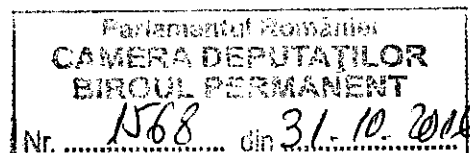
APROBAT

În sedința Biroului permanent al
Camerei Deputaților

din data de 31.10.2016



1568



Parlamentul României
Camera Deputaților

INFORMARE

privind

**Participarea la cea de-a 42-a Sesiune a Adunării Parlamentare a Francofoniei-
APF**

Antananarivo, Madagascar
9-12 iulie 2016

În perioada 9-12 iulie 2016, a avut loc, la Antananarivo, Madagascar, cea de-a 42-a Sesiunea plenară a Adunării Parlamentare a Francofoniei (APF), la invitația secțiunii malgaze a APF.

La această acțiune, din partea Camerei Deputaților, a participat domnul deputat **Daniel-Stamate Budurescu**, membru al Delegației Parlamentului României la Adunarea Parlamentară a Francofoniei și membru al Comisiei APF pentru afaceri parlamentare. Delegația parlamentară română a fost condusă de domnul senator **Georgică Severin**, membru al Delegației și membru al Comisiei politice a APF.

Sesiune la Antananarivo s-au reunit peste 350 de participanți membri ai APF din peste 40 de țări din spațiul francofon.

În data de 9 iulie a.c., reuniunea Rețelei femeilor parlamentare din cadrul APF. Reuniunea a fost condusă de Președinta Rețelei, doamna deputat **Eyoum Minono Epoube** (Camerun).

În data de 10 iulie a.c., au avut loc reuniuni ale celor patru comisii APF, Comisia politică, Comisia pentru afaceri parlamentare, Comisia pentru educație, comunicații și cultură, Comisia pentru cooperare și dezvoltare, în care au fost dezbătute proiecte de rapoarte pe teme de actualitate din spațiul francofon.

Sesiunea plenară a APF

În data de 11 iulie a.c. a avut loc sesiunea de deschidere a Adunării APF, la Centrul de Conferințe Internationale Ivato.

În cadrul acestei ceremonii au avut alocuțiuni Președintele Republicii Madagascar, E.S. domnul **Hery Rajaonarimampianina**, Președintele Adunării Naționale din Madagascar, domnul **Jean-Max Rakotomamonjy**, Președintele Adunării Parlamentare a Francofoniei și Președinte al Adunării Naționale a Republicii Democratice Congo, domnul **Aubin Minaku**, Secretara generală a Organizației Internaționale a Francofoniei, doamna **Michaëlle Jean**.

Președintele Republicii Madagascar, E.S. domnul **Hery Rajaonarimampianina**, a subliniat importanța organizării sesiunii plenare la Antananarivo, APF fiind recunoscută drept un liant democratic între instituții și popoare în spațiul francofon. Domnia sa a reiterat rolul important al parlamentelor în contextul actual plin de provocări, în care este nevoie de solidaritate, egalitate, complementaritate, principii fundamentale ale Francofoniei.

Președintele Adunării Naționale din Madagascar, domnul **Jean-Max Rakotomamonjy**, s-a declarat mândru de faptul că țara sa găzduiește în acest an atât sesiunea plenară a APF, cât și Sommet-ul Francofoniei. Este pentru a doua oară, din anul 1996, când secțiunea malgașă organizează sesiunea plenară a APF. Domnia sa a reamintit de programul multilateral de dezvoltare parlamentară, *MultiDevMada*, de care beneficiază Adunarea Națională și Senatul din Madagascar, în vederea consolidării capacităților instituției parlamentare.

Secretara generală a Organizației Internaționale a Francofoniei, doamna **Michaëlle Jean**, a subliniat în intervenția pe care a avut-o că au fost realizate progrese în cadrul consolidării relației dintre OIF și APF, grație Memorandumului, semnat și reînnoit în anul 2014, între cele două entități. Printre provocările actuale, cele mai importante sunt legate de stabilitatea democratică în spațiul francofon, de respectarea statului de drept și a drepturilor și libertăților, condiții de bază pentru creșterea economică și dezvoltarea țărilor franfone. Domnia sa a salutat eficacitatea programelor APF *NORIA* și *Tineri Parlamentari Francofoni*, precum și organizarea comună de stagii și seminarii tematice. Toate aceste activități de cooperare contribuie la stabilitatea democratică din spațiul francofon.

De asemenea, un rol important îl au Misiunile de informare organizate în țări în care au avut loc alegeri, prezidențiale sau parlamentare, în 2015-2016, în Togo, Haiti, Guineea, Coasta de Fildeș, Burkina Faso, Republica Centrafricană, Niger, Benin, Ciad. Toate aceste misiuni vizează pregătirea și organizare a procesului electoral într-o abordare incluzivă, astfel încât să fie asigurată transparența și credibilitatea.

Doamna Secretar general Michaëlle Jean a salutat activitatea Comisiei politice a APF în vederea unei mai bune adaptări a instrumentelor normative ale APF, pentru prevenirea și rezolvarea pacifistă a crizelor din țările francofone. Acțiunile de prevenire a unor conflicte sunt foarte importante, pentru evita situațiile de instabilitate și haos.

În continuare, doamna Secretar general a atins problema terorismului, acest flagel, apreciind implicarea la nivelul Comisiei politice pentru a reliefa rolul parlamentelor în lupta contra radicalizării violente.

Un nou Program al OIF cu tema *Promovarea locurilor de muncă prin stimularea antreprenoriatului pentru femei și tineri* se încadrează în susținerea *Francofoniei economice* și în punerea în aplicare a *Obiectivelor de Dezvoltare Durabilă* și vizează promovarea unei creșteri economice durabile și incluzive în domenii strategice precum economia digitală și tehnologia, economia verde, modernizarea și diversificarea activităților de producție și din domeniul agricol, susținerea industriilor creative culturale și lingvistice, antreprenoriatul social și solidar. Astfel, vor fi realizate "incubatoare" precum cel inaugurat la Biroul regional pentru Oceanul Indian (BROI), cu implicarea tinerilor și a femeilor în proiecte dinamice și inovatoare. Toate proiectele sunt dezvoltate în colaborare cu autoritățile, actori economice la nivel național, dar și la nivel regional și internațional.

Înființarea în acest an al *Institutului Francofoniei pentru Educație și Formare* (IFEF), cu sediul la Dakar, are drept obiectiv furnizarea statelor membre ale Francofoniei și partenerilor acestora o expertiză tehnică în elaborarea, punerea în aplicare, monitorizarea și evaluarea politicilor de educație, cu prioritate pe calitatea educației de bază și pe formarea profesională și tehnică, prin acordarea de expertize și de exemple de bune practici disponibile în spațiul francofon. Acest Institut va fi o pledoarie internațională în favoarea calității educației, în sinergie cu alți actori din domeniul tehnic și financiar, precum Banca Mondială, instituție cu care OIF a semnat un Memorandum de Înțelegere în luna mai 2016, precum Parteneriatul Mondial pentru Educație (PME), care a finanțat un proiect în cadrul Programului Școala și limbi internaționale (ELAN) sau Agenția franceză de dezvoltare (AFD).

În final, doamna Secretar general a subliniat nevoia de cât mai multă implicare la nivel internațional în proiecte concrete, pentru idealurile francofone comune, în fața provocărilor actuale precum terorismul și migrația.

Tema generală a sesiunii plenare a fost: ***Creșterea economică partajată și dezvoltarea responsabilă: condiții pentru stabilitatea la nivel mondial și în spațiul francofon***. Această temă dezbateră este cea a următorului Sommet a Șefilor de Stat și de Guvern ai Francofoniei.

Pe ordinea de zi a sesiunii plenare a APF a fost inclusă modificarea statutului Parlamentului României la APF din membru asociat în membru cu drepturi depline. Modificarea de statut, votată în unanimitate în plenul Adunării, reprezintă o recunoaștere a activității intense a parlamentarilor români în promovarea valorilor francofone și vine să alinieze nivelul de reprezentare al dimensiunii parlamentare cu cea guvernamentală, România fiind membru al Organizației Internaționale a Francofoniei din anul 1993. Legislativul român participă din același an la lucrările APF în calitate de membru asociat.

Premergător votului, dl. senator **Georgică Severin** a prezentat mesajul doamnei deputat **Sanda-Maria Ardeleanu**, Președinta secțiunii române a APF, cuprinzând principalele argumente care au fundamentat această cerere, precum și referiri punctuale la cele mai relevante momente ale istoriei celor peste două decenii de activitate în cadrul Francofoniei instituționale.

În acest context, dl. senator a subliniat că, în opinia sa, activitățile la nivel parlamentar au fost susținute și potențate de importanța acordată de țara noastră, în calitate sa de membru cu drepturi depline al Organizației Internaționale a Francofoniei (OIF), consolidării permanente a dimensiunii francofone a diplomației și a politicii sale externe.

Astfel, dobândirea unei identități „consolidate” în cadrul APF reprezintă pentru delegația română nu doar o deosebită onoare și o nouă provocare, ci și îndeplinirea unuia dintre principalele sale deziderate și anume, intrarea într-o logică a normalității, prin alinierea la nivelul de reprezentare al țării noastre în cadrul OIF, fapt care va crea, cu certitudine, premisele unei implicări sporite și mai eficace a Parlamentului în activitățile Francofoniei.

Secretariatul general al APF a comunicat și o modificare de quantum a contribuției anuale a Parlamentului României la APF. Menționăm că Birourile

Permanente ale Camerei Deputaților și Senatului au aprobat de principiu această modificare de statut și modificare a cuantumului cotizației anuale în noua calitate de membru cu drepturi depline.

Adunarea plenară a APF ratificat patru Acord de cooperare cu Parlamentul Panafrican, Fundația *Hirondelle*, cu Institutul de Prospectivă Economică al Lumii Mediteraneene (IPEMED), cu PNUD Tunisia, precum și un acord de cooperare tripartită cu ONG-ul *Action Santé Mondiale* și cu parteneriatul onusian *Stop tuberculozei*. Acest ultim acord are drept obiectiv implicarea parlamentarilor în combaterea acestei maladii, la nivel de organizații internaționale și de politici naționale în țările din spațiul francofon.

În continuarea lucrărilor, parlamentarii francofoni au audiat raportul Secretarului general parlamentar, domnul Pascal Terrasse (deputat, Franța). În raportul său, domnul Pascal Terrasse face referire la demersurile delegației parlamentare române și la sprijinul acordat în modificarea de statut, acest demers fiind considerat de domnia sa drept “ o dovadă de încredere și recunoaștere a vitalității și a utilității Adunării noastre”.

În cadrul sesiunii plenare au fost adoptate rezoluții având ca teme: *alfabetizarea femeilor adulte, participarea politică a tinerilor, creșterea economică partajată și lupta contra sărăciei, terorismul internațional, situațiile politice din Siria, en Haïti, Republica Centrafricană și Burundi* (documente anexate).

Următoarea Sesiune plenară a APF va fi organizată la Luxembourg, în perioada 6-11 iulie 2017, an în care se aniversează 50 de ani de la crearea APF. De asemenea, va fi organizată, în paralel cu Sesiunea plenară, cea de-a 8-a ediție a Parlamentului francofon al tinerilor.

Pe parcursul sesiunii, delegația parlamentară română a beneficiat de sprijinul Consulului onorific al Republicii Madagascar în România, domnul Serge Rameau, prezent la Antananarivo.

Daniel-Stamate BUDURESCU

Deputat

Membru al Delegației Parlamentului României la APF

Résolution sur l'alphabétisation de femmes adultes

Antananarivo (Madagascar) | 9-12 juillet 2016

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar), du 9 au 12 juillet 2016, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

ATTRISTÉ du fait qu'à travers le monde, on estime que les deux tiers des 781 millions d'adultes analphabètes sont des femmes principalement des femmes rurales ;

PRÉOCCUPÉ que les jeunes filles et femmes adultes qui peinent à lire, à écrire et à calculer sont plus vulnérables à la pauvreté, à l'exclusion sociale, au chômage, aux problèmes de santé, aux changements démographiques, aux déplacements et aux migrations liés notamment aux conflits armés, ainsi qu'aux effets des catastrophes naturelles ou induites par l'humanité ;

SALUANT l'adoption des objectifs de développement durable (ODD) par les Nations Unies, qui visent à prendre les mesures audacieuses et transformatives qui sont nécessaires de toute urgence pour mettre le monde sur une voie durable et résiliente, y inclut d'assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et de promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie (ODD4), ainsi que de parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (ODD5) ;

CONSCIENT du fait que les objectifs de développement durable identifient la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions, y compris l'extrême pauvreté, comme le plus grand défi mondial et une condition indispensable pour le développement durable ;

RECONNAISSANT que l'alphabétisation est un facteur clé dans l'élimination de la pauvreté, et que l'alphabétisation des femmes adultes a un effet multiplicateur positif dans de nombreux domaines, notamment l'autonomisation des femmes, la santé, la prospérité économique, l'environnement, l'égalité des sexes et de la dignité humaine ;

MET EN GARDE	les États et gouvernements membres de la Francophonie à respecter leurs obligations civiques, morales, et éthiques envers ces femmes défavorisées, et de s'engager à l'élimination de l'analphabétisme des femmes adultes ;
RECOMMANDE	aux États et gouvernements membres de la Francophonie à mettre en œuvre des stratégies nationales d'alphabétisation robustes, y compris un financement à long terme fiable et cohérent, le recrutement des enseignants, l'élaboration des curriculums ciblant les jeunes ainsi que les adultes, la mise à disposition des ressources et matériels pédagogiques appropriés, la collecte de données et la responsabilité publique ;
ENCOURAGE	les États et gouvernements membres de la Francophonie de tenir compte que l'alphabétisation des femmes tisse ses retombées positives dans tous les secteurs de la société, et devrait donc être accordé une priorité dans leurs politiques ;
APPELLE	aux États et gouvernements membres de la Francophonie de mener l'étude ouverte et concertée des méthodes éprouvées d'alphabétisation pédagogiques innovantes, telles que l'enseignement en langue maternelle, l'enseignement bilingue, l'apprentissage non formel, et l'apprentissage mobile, qui servent à favoriser des environnements dans lesquels les apprenantes adultes peuvent prospérer et se développer avec dignité.

Résolution sur la mise en œuvre des codes de la famille

Antananarivo, (Madagascar) | 9-12 juillet 2016

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar) du 9 au 12 juillet 2016, sur proposition du Réseau des femmes parlementaires,

RAPPELANT que la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) a été adoptée et ratifiée par tous les États membres de la Francophonie ;

CONSIDÉRANT que plusieurs États parties ont émis des réserves à l'égard notamment de l'article 16 qui porte sur le mariage et la vie de famille ;

SOULIGNANT que, malgré l'adoption et la réforme de codes de la famille par plusieurs États de la Francophonie, ceux-ci ne sont souvent pas respectés dans la pratique ;

Le Réseau des femmes parlementaires

AFFIRME qu'aucune raison ne devrait être évoquée par les États parties en lien avec leurs obligations à la CEDEF afin d'éliminer toutes les formes de discrimination et de violences envers les femmes, conformément à la Déclaration et au Programme d'action de Pékin de 1995 et à la Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes de 2010 ;

INCITE les États à mettre en œuvre de manière effective les réformes intégrées dans les codes de la famille et autres textes législatifs et/ou réglementaires, conformément à leurs engagements et aux dispositions comprises dans la CEDEF, dans la perspective du plein exercice des droits reconnus par la convention ;

INVITE les États à initier des démarches concrètes et à mettre en place des mécanismes nationaux en vue de leur adhésion pleine et entière à la CEDEF ;

DEMANDE aux États de mener des actions d'éducation afin d'informer les populations sur les dispositions de la CEDEF.

Résolution sur la participation politique des jeunes dans l'espace francophone

Antananarivo (Madagascar) | 9-12 juillet 2016

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar) du 9 au 12 juillet 2016, sur proposition de la Commission des affaires parlementaires,

SE RÉFÉRANT	au rapport relatif à «La participation politique des jeunes dans l'espace francophone», examiné lors des réunions de la Commission des affaires parlementaires réunie à Antananarivo (Madagascar), à Berne (Suisse) et à Ottawa (Canada) ;
PRÉOCCUPÉE	par la désillusion de la jeunesse à l'égard de la classe politique et par le fait que les jeunes citoyens sont de moins en moins nombreux à se rendre aux urnes, à s'impliquer dans les partis politiques et à se porter candidats aux élections, et ce, dans l'ensemble de la Francophonie ;
RAPPELANT	que l'abstentionnisme entraîne de lourdes conséquences pour la vitalité démocratique des États francophones ;
TENANT COMPTE de	la Stratégie jeunesse de la Francophonie 2015-2022, qui a pour thème «Femmes et Jeunes, acteurs de paix et de développement» et qui vise notamment à ce que «les jeunes disposent de ressources et d'outils nécessaires à une participation active au processus décisionnel»;
RAPPELANT	le rôle de la jeunesse dans le développement et le renforcement de nos démocraties ;
RECONNAISSANT	que la participation politique ne se réduit pas à l'action de voter et à l'inscription au sein d'un parti politique, mais qu'elle comprend également diverses autres actions citoyennes ;
CONVAINCUE	qu'il est du rôle des parlementaires de tout mettre en œuvre pour redonner confiance à la jeunesse en ses institutions parlementaires et son environnement politique ;
SE FÉLICITE	des programmes mis en place par l'APF visant à impliquer les jeunes dans l'exercice législatif, tels que <i>le Parlement francophone des jeunes et les Jeunes parlementaires francophones</i> ;

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie :

ENCOURAGE	les Chefs d'État et de gouvernements des États membres de l'espace francophone à promouvoir la mise en œuvre de la Stratégie jeunesse de la Francophonie, adoptée lors du XVe Sommet de la Francophonie tenu à Dakar en 2014 ;
APPELLE	les Parlements à adopter, conformément au Programme d'action mondial des Nations Unies pour la jeunesse, les mesures nécessaires pour intégrer les jeunes de la Francophonie aux processus décisionnels tant au niveau local, national, qu'international ;
RECOMMANDE	aux Parlements de mettre en place des programmes de simulation de conseils et de parlements de jeunes, et de renforcer ceux déjà existants en les dotant d'une structure solide et d'un appui politique et financier cohérent ;
RECOMMANDE	aux parlementaires de rapprocher l'âge légal de voter de celui de se présenter à des fonctions officielles, de manière à impliquer davantage les jeunes citoyens dans les processus politiques ;
INCITE	les Parlements à adopter des mesures législatives visant à renforcer la présence des jeunes dans les instances représentatives nationales et locales, notamment les quotas légaux sur les listes des candidats aux élections ;
INCITE	les partis politiques à accroître la présence des jeunes dans leurs rangs par l'adhésion volontaire au système de quota ;
S'ENGAGE	à poursuivre et à renforcer sa collaboration avec les Parlements nationaux demandeurs dans la mise en place de programmes éducatifs visant à initier les générations futures à la vie politique.

Résolution

sur les Institutions nationales de promotion et de protection des droits de l'Homme dans l'espace francophone

Antananarivo (Madagascar) | 9-12 juillet 2016

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar) du 9 au 12 juillet 2016, sur proposition de la Commission des affaires parlementaires,

- | | |
|------------------------------|---|
| RAPPELANT | l'importance des Institutions nationales des droits de l'Homme (INDH) indépendantes dans la promotion et la protection des droits de l'Homme, en créant une culture nationale des droits de l'Homme dans laquelle prospèrent les valeurs de tolérance, d'égalité et de respect mutuel ; |
| PRENANT
EN COMPTE | les contributions, les observations et les différentes propositions des sections de l'APF ; |
| TENANT
COMPTE | des recommandations issues des principes de Paris et de ses observations générales qui sont des outils d'interprétation importants ou d'intérêt commun portant sur la mise en œuvre de ces principes ; |
| SOULIGNANT | l'importance des « Principes de Belgrade » qui définissent les relations entre l'INDH et le parlement ; |
| ENCOURAGE | les différents processus en cours de réforme législative des INDH notamment au Burkina Faso, au Sénégal, au Tchad, et au Gabon et la mise en place de l'INDH du Bénin ; |
| RECOMMANDE | aux différentes sections ce qui suit : <ul style="list-style-type: none">– la conformité des INDH aux principes de Paris notamment en ce qui concerne leur mode de création par voie législative ou constitutionnelle, leur indépendance, leur autonomie financière, leur composition, leur mandat aussi étendu que possible ;– la dotation des INDH en ressources financières suffisantes pour mettre en œuvre leur mandat en toute indépendance ;– la décentralisation des INDH pour les rendre de plus en plus accessibles par l'implantation de bureaux dans les villes de province et les régions pauvres ou négligées ;– le renforcement de la coopération entre les INDH et les organisations de la société civile mais aussi le recours à leurs avis pour tout projet de loi ayant une implication sur les droits de l'Homme ; |

- la prise en compte de la question des droits économiques, sociaux et culturels par les INDH afin de rendre celles-ci plus efficaces ;
- la diffusion la plus large de leur stratégie et de leur plan d'action dans le domaine des droits de l'Homme afin de rendre visible les INDH auprès des groupes vulnérables et des populations en général ;
- l'extension du mandat des INDH et son énoncé clair dans un texte constitutionnel ou législatif, déterminant sa composition et son champ de compétence.

Résolution sur les outils d'intervention de politique agricole dans la Francophonie

Antananarivo (Madagascar) | 9 au 12 juillet 2016

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar), du 9 au 12 juillet 2016, sur proposition de la Commission de la coopération et du développement,

- CONSIDÉRANT** que le secteur agricole est essentiel pour le développement de nos sociétés et de nos économies et que les progrès réalisés pour diminuer la faim des populations demeurent fragiles ;
- ESTIMANT** que le phénomène d'accaparement des terres et l'insécurité foncière nuisent à l'accès aux terres agricoles et à la sécurité alimentaire ;
- RAPPELANT** que l'APF a adopté une *Résolution sur la régulation du foncier dans une perspective de souveraineté alimentaire* en 2012 et que le Comité de la Sécurité alimentaire mondiale a adopté des « Directives volontaires pour la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire mondiale » ;
- RECONNAISSANT** que les changements climatiques ont des effets néfastes sur les systèmes agricoles, et que ceux-ci, avec d'autres, sont de grands émetteurs de gaz à effet de serre ;
- RAPPELANT** que des pratiques agricoles non-durables causent de nombreux problèmes environnementaux tels que l'érosion des sols, la déforestation et la pollution des eaux ;
- SOULIGNANT** que l'Accord de Paris de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques reconnaît « la priorité fondamentale consistant à protéger la sécurité alimentaire et à venir à bout de la faim, et la vulnérabilité particulière des systèmes de production alimentaire aux effets néfastes des changements climatiques » ;
- RAPPELANT** que le deuxième objectif de développement durable (ODD) vise la « faim zéro » et que, pour y parvenir, les États doivent encourager des pratiques agricoles durables visant notamment à mettre en place une transformation locale des produits agricoles de base ;
- CONSIDÉRANT** que les marchés agricoles internationaux sont sujets à d'importantes fluctuations des prix et que la structure des marchés agricoles nationaux tend à se transformer ;
- ESTIMANT** que les États possèdent de nombreux outils institutionnels et de politiques publiques pour aborder les défis auxquels sont confrontées les agricultures du monde ;

CONSIDÉRANT	que les États ont un rôle important à jouer dans la réforme des institutions et des politiques pour appuyer des progrès mesurables au sein du secteur agricole ;
FÉLICITE	les pays de l'espace francophone pour leur travail et leur coopération visant à renforcer la sécurité alimentaire des populations, surtout des groupes les plus vulnérables ;
SALUE	les efforts entrepris par les États de la Francophonie pour se doter d'outils de gouvernance des régimes fonciers ;
INVITE	les gouvernements à poursuivre les actions entreprises qui favorisent une transition vers ou un maintien des pratiques agricoles durable et intelligentes face au climat ;
ENCOURAGE	les États de la Francophonie à accentuer leur engagement envers les négociations commerciales multilatérales et à contribuer à la conclusion du Cycle de Doha de l'Organisation mondiale du commerce ;
INCITE	les parlements membres dont le pays a adhéré au Programme de développement de l'agriculture africaine à s'assurer que l'engagement pris de consacrer 10% de leur budget à l'agriculture soit respecté ;
INVITE	les autres parlements à exiger de leurs gouvernements des budgets significatifs afin de soutenir le secteur agricole ;
RECOMMANDE	aux parlements membres de l'APF de se doter d'indicateurs comparables pour mesurer l'impact de leurs politiques de développement agricole ;
ENCOURAGE	les États africains à adopter des politiques qui visent l'enrichissement des agriculteurs locaux ;
RECOMMANDE	que des filières agricoles soient développées afin que la transformation de produits agricoles en produits finaux se réalise in situ.
ENCOURAGE	l'Organisation internationale de la Francophonie à faire état de ses actions en lien avec l'agriculture et à réunir ses ministres de l'agriculture, des Pêches et des forêts, afin de développer une vision agricole francophone intégrée, inclusive et équitable qui répond aux défis du 21 ^e siècle.

Résolution

sur la croissance partagée et la lutte contre la pauvreté dans l'espace francophone

Antananarivo (Madagascar) | 9-12 juillet 2016

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar),
du 9 au 12 juillet 2016, sur proposition de la Commission de la coopération et du
développement,*

CONSIDERANT que les pays de l'espace francophone, en particulier ceux d'Afrique, disposent de tous les atouts pour réaliser une croissance durable et suffisante de son économie afin d'assurer le bien-être de ses populations ;

CONSTATANT qu'en dépit des taux de croissance annuels élevés des économies africaines (5 à 6% en moyenne) depuis plus d'une décennie, la pauvreté n'a pas reculé de plus de 2% dans ce continent ;

CONSTATANT qu'en conséquence, ce fait suscite souvent, sous diverses formes, des tensions sociopolitiques qui menacent la stabilité des Etats et les progrès économiques ainsi accomplis en Afrique ;

CONSIDERANT que, parmi ces conséquences, on trouve notamment : les conflits armés récurrents, l'instabilité politique, l'absence de volonté ferme d'opérer des réformes structurelles profondes et efficaces, les dysfonctionnements des institutions publiques et la déliquescence des administrations publiques ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre fin rapidement à un tel paradoxe afin de promouvoir la paix au sein des Etats africains dans leur ensemble et d'assurer leur stabilité politique ainsi que leur développement harmonieux ;

CONSIDERANT que le but ultime de toute gouvernance politique et économique est de réaliser le bien-être global de l'Homme et des Peuples en leur procurant notamment la sécurité par la santé, l'éducation, l'épanouissement physique et moral et la prospérité ;

EXHORTE les Etats africains en général, et ceux de l'espace francophone en particulier, à poursuivre les efforts en vue d'une croissance économique durable en Afrique et à mettre en œuvre des politiques publiques de lutte contre la pauvreté susceptibles de promouvoir un partage équitable des fruits de cette croissance ainsi que le bien-être de toutes les couches de leurs populations ;

ENGAGE, à cet effet, les Gouvernements de ces Etats notamment à :

1. Investir dans l'éducation, la santé et l'habitat social et augmenter le flux des ressources y affectées ;
2. Etablir des systèmes de protection sociale efficaces ;
3. Favoriser les actions qui revalorisent l'agriculture et assurent son attractivité ;
4. Concevoir, à côté des projets agricoles de type agro-industriel, des politiques de financement des petits agriculteurs ;

5. Mener des actions de relance de l'artisanat local pour appuyer l'industrialisation de l'agriculture ;
6. Œuvrer à l'amélioration du climat des affaires pour attirer et faciliter les investissements ;
7. Poursuivre la politique de stabilisation et d'équilibre macro-économique tout en menant parallèlement des actions sociales en faveur des plus démunis ;
8. Valoriser le capital humain ;
9. Favoriser la méritocratie et améliorer la qualité du personnel dirigeant des institutions, principalement au Parlement et au Gouvernement ;
10. S'inscrire dans la dynamique d'intégration régionale, notamment en favorisant le commerce intra-africain et Sud-Sud ;
11. Encourager la recherche scientifique fondamentale pour trouver des solutions mieux adaptées à l'Afrique pour son développement économique et social.

SOULIGNE la nécessité de réaliser les préalables ci-après afin de créer le cadre approprié et de favoriser la réussite des politiques gouvernementales de développement :

1. La paix et la sécurité intérieures ;
2. Un leadership fort, courageux, éclairé et démocratique ;
3. Un consensus national interinstitutionnel et politique sur les axes principaux des politiques publiques de développement ;
4. La réconciliation et la cohésion nationales ;
5. Les réformes structurelles fondamentales de l'économie et de l'Etat ;
6. Une meilleure collaboration entre le Gouvernement et le Parlement dans la conduite de ces réformes ;
7. Le travail dans la durée et la discipline dans la gestion des affaires publiques ;
8. Le respect des principes de justice pour la gouverne des hommes et de la bonne gouvernance pour la gestion de l'Etat.

EXIGE que soient créées toutes les conditions requises pour que les parlementaires exercent effectivement leur prérogative constitutionnelle d'autorité budgétaire, notamment en matière de lutte contre la pauvreté ;

SOULIGNE l'importance du contrôle parlementaire dans la gestion des affaires publiques et **RECOMMANDE** la mise en place de mécanismes de contrôle périodique de l'exécution du budget de l'Etat ;

EXHORTE les parlementaires francophones, plus particulièrement ceux des commissions des finances, à faire preuve de plus de rigueur en matière de contrôle d'exécution budgétaire et à proposer des amendements en faveur des budgets pro-pauvres lors de l'examen de la loi des finances, notamment dans le sens d'une meilleure redistribution du revenu national ;

CHARGE les Assemblées et Sections membres de l'APF de transmettre la présente résolution à leurs gouvernements respectifs et d'en assurer le suivi auprès d'eux.

**Résolution
en faveur de la libération des prisonniers d'opinion**

Antananarivo (Madagascar) | 9-12 juillet 2016

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar) du 9 au 12 juillet 2016, sur proposition de la Commission politique,

- RÉAFFIRME** son ferme attachement aux valeurs de la Francophonie, à savoir le respect des droits de l'Homme, le respect des libertés et droits fondamentaux de tous les êtres humains, tels le droit à la vie, le droit à la liberté de pensée et d'expression ainsi que le droit de participer aux affaires publiques, tel que proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies ;
- RAPPELLE** qu'outre la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies, plusieurs instruments régionaux reprennent ces grands principes, dont la *Charte arabe des droits de l'homme*, à son article 32, paragraphe 2, et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, aux articles 10, 11 et 13 ;
- RAPPELLE** le droit fondamental à un procès équitable, notamment prévu à l'article 7 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et à l'article 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, qui garantit à toute personne le droit à un procès équitable et public ;
- AFFIRME** que la Francophonie souscrit aux principes contenus dans la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, également contenus à l'article 8 de la *Charte arabe des droits de l'homme* qui prévoit que « nul ne peut être soumis à des tortures physiques ou mentales ou à un traitement cruel, inhumain, humiliant ou dégradant » ;
- CONSTATE** que, malgré l'existence de ces instruments internationaux, plusieurs États y ayant adhéré violent leurs engagements internationaux en détenant des prisonniers d'opinion ;
- S'INTERROGE** sur les conditions de condamnation du blogueur saoudien et militant des droits de l'homme, M. Raïf Badawi, jugé en juillet 2013 par le tribunal pénal de Djedda en Arabie Saoudite, et relève l'adoption de la Résolution du Parlement européen sur le cas de Raïf Badawi en Arabie Saoudite, ainsi que les recommandations du Comité des Nations Unies contre la torture, publiées en mai dernier, qui font référence à ce cas ;

AFFIRME	sa profonde solidarité et tout son soutien à l'égard de l'ensemble des prisonniers d'opinion, ainsi qu'aux familles respectives de ces derniers ;
INVITE	tous les États ne respectant pas les principes fondamentaux de la démocratie et des droits de l'homme à réformer leurs législations de manière à les rendre compatibles aux instruments juridiques internationaux ;
DEMANDE	à ces États de mettre fin à toutes formes de tortures à l'égard des prisonniers en général et de faire en sorte que les peines prononcées contre les prisonniers d'opinion, tel que M. Raïf Badawi, soient annulées afin de respecter le principe de liberté d'expression.

**Résolution
en faveur de la libération des prisonniers d'opinion**

Antananarivo (Madagascar) | 9-12 juillet 2016

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar)
du 9 au 12 juillet 2016, sur proposition de la Commission politique,*

- RÉAFFIRME** son ferme attachement aux valeurs de la Francophonie, à savoir le respect des droits de l'Homme, le respect des libertés et droits fondamentaux de tous les êtres humains, tels le droit à la vie, le droit à la liberté de pensée et d'expression ainsi que le droit de participer aux affaires publiques, tel que proclamé dans la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies ;
- RAPPELLE** qu'outre la Déclaration universelle des droits de l'Homme des Nations Unies, plusieurs instruments régionaux reprennent ces grands principes, dont la *Charte arabe des droits de l'homme*, à son article 32, paragraphe 2, et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, aux articles 10, 11 et 13 ;
- RAPPELLE** le droit fondamental à un procès équitable, notamment prévu à l'article 7 de la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples et à l'article 6 de la Convention européenne des Droits de l'Homme, qui garantit à toute personne le droit à un procès équitable et public ;
- AFFIRME** que la Francophonie souscrit aux principes contenus dans la Convention des Nations Unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains et dégradants, également contenus à l'article 8 de la *Charte arabe des droits de l'homme* qui prévoit que « nul ne peut être soumis à des tortures physiques ou mentales ou à un traitement cruel, inhumain, humiliant ou dégradant » ;
- CONSTATE** que, malgré l'existence de ces instruments internationaux, plusieurs États y ayant adhéré violent leurs engagements internationaux en détenant des prisonniers d'opinion ;
- S'INTERROGE** sur les conditions de condamnation du blogueur saoudien et militant des droits de l'homme, M. Raïf Badawi, jugé en juillet 2013 par le tribunal pénal de Djedda en Arabie Saoudite, et relève l'adoption de la Résolution du Parlement européen sur le cas de Raïf Badawi en Arabie Saoudite, ainsi que les recommandations du Comité des Nations Unies contre la torture, publiées en mai dernier, qui font référence à ce cas ;

AFFIRME	sa profonde solidarité et tout son soutien à l'égard de l'ensemble des prisonniers d'opinion, ainsi qu'aux familles respectives de ces derniers ;
INVITE	tous les États ne respectant pas les principes fondamentaux de la démocratie et des droits de l'homme à réformer leurs législations de manière à les rendre compatibles aux instruments juridiques internationaux ;
DEMANDE	à ces États de mettre fin à toutes formes de tortures à l'égard des prisonniers en général et de faire en sorte que les peines prononcées contre les prisonniers d'opinion, tel que M. Raïf Badawi, soient annulées afin de respecter le principe de liberté d'expression.

**Résolution
sur le terrorisme international**

Antananarivo (Madagascar) | 9-12 juillet 2016

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar)
du 9 au 12 juillet 2016, sur proposition de la Commission politique,*

- CONSIDÉRANT** que le terrorisme, dans toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constitue une menace pour la paix et pour la sécurité internationale, et que les massacres perpétrés par les groupes terroristes portent atteinte aux valeurs de la civilisation et de l'Humanité, et ce, dans toutes les régions du monde ;
- CONSIDÉRANT** la perte de nombreuses vies humaines et l'atteinte grave aux droits de l'Homme et aux libertés fondamentales causées par les attaques persistantes et odieuses des groupes terroristes notamment dans l'espace francophone ;
- RÉITÉRANT** son soutien et sa solidarité aux États et aux populations victimes du terrorisme ;
- CONSIDÉRANT** que la lutte contre le terrorisme passe par un renforcement des mesures de sécurité, mais également par un accroissement considérable de la coopération en faveur du développement humain, notamment auprès des jeunes désœuvrés, dans le but de réduire substantiellement la pauvreté et les inégalités économiques à l'échelle planétaire ;
- RAPPELANT** la résolution sur «la protection des droits et libertés dans le contexte de la lutte contre le terrorisme» adoptée à l'occasion de la Session de Dakar (Sénégal, 2010), et la résolution sur le terrorisme adoptée par les chefs d'État et de gouvernement de la Francophonie à l'occasion du XVe Sommet de la Francophonie ;
- CONSIDÉRANT** que la lutte contre le terrorisme passe aussi par des mesures législatives visant à endiguer toutes formes de justification, d'apologie des actes terroristes et de financement du terrorisme ;
- RAPPELANT** que la lutte contre le terrorisme nécessite des réponses juridiques nationales et internationales afin de mettre fin à toute forme d'impunité dont pourraient jouir les organisations et les individus ayant choisi la voie du terrorisme ;

CONSIDÉRANT	que le terrorisme entre en contradiction totale avec l'ensemble des valeurs de la Francophonie et de ses objectifs, notamment le dialogue des cultures, la démocratie et la promotion des droits de l'Homme ;
CONDAMNE	fermement tous les actes de terrorisme, dans toutes ses formes, quels qu'en soient les motifs et les auteurs, ainsi que toutes formes de justification, incitation ou apologie du terrorisme et son financement ;
CONDAMNE	fermement le trafic de femmes et d'enfants employés par les terroristes comme armes de guerre et esclaves sexuels ;
APPELLE	au renforcement du partage de l'information en matière de sécurité et de renseignement pour lutter contre les mouvances terroristes, et à intensifier l'application effective des instruments juridiques nationaux et internationaux pertinents dans le respect des droits et libertés publiques ;
INSISTE	sur l'urgence et la nécessité d'assister les pays de la ligne de front dans la prise en charge des victimes du terrorisme et des dégâts économiques collatéraux de la guerre contre les groupes armés terroristes ;
ENCOURAGE	le développement d'outils législatifs permettant de lutter efficacement contre le financement du terrorisme, le recrutement en vue de commettre des actes terroristes et l'apologie du terrorisme ;
EXHORTE	les États à respecter les engagements qu'ils ont pris dans le cadre de la lutte contre le terrorisme ;
SALUE	les efforts déployés par diverses coalitions internationales, dont la coalition islamique antiterroriste, celle des pays du bassin du Lac Tchad et la coalition intervenant en Irak et en Syrie, et les pays du Sahel afin de mutualiser leurs forces et de lutter ensemble contre ce fléau ;
INVITE	les parlements membres de l'APF à tout mettre en œuvre pour favoriser entre eux les échanges d'informations et d'expériences en matière d'élaboration des lois et de contrôle parlementaire dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ;
DÉCIDE	d'encourager toute initiative francophone de nature à mobiliser les parlementaires de l'espace francophone dans la lutte contre le terrorisme ;
INVITE	les gouvernements à soutenir le renforcement de la coopération internationale pour la lutte contre le terrorisme, principalement par le biais d'initiatives politiques et culturelles qui valorisent le respect de la démocratie et de la liberté.

Résolution sur la situation en République arabe syrienne

Antananarivo (Madagascar) | 9-12 juillet 2016

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar) du 9 au 12 juillet 2016, sur proposition de la Commission politique,

CONSIDÉRANT	que le conflit en Syrie, qui a débuté en mars 2011 par la répression exercée par le régime syrien à l'encontre d'une partie de sa population, a dégénéré en guerre civile caractérisée par des affrontements entre l'armée et les forces de sécurité syriennes, d'une part, et divers groupes armés dont des groupes terroristes, d'autre part ;
ALARMÉE	par la situation humanitaire dans ce pays et notant avec une vive préoccupation que plusieurs millions de Syriens, en particulier des déplacés, notamment des femmes et des enfants, ont besoin d'une aide humanitaire immédiate ;
CONSIDÉRANT	que les agissements et l'idéologie extrémiste et violente des groupes terroristes présents sont préjudiciables à la stabilité de la région et, plus particulièrement, celle des pays limitrophes de la Syrie ainsi que les pays du Maghreb;
CONSIDÉRANT	que le conflit en Syrie est une menace réelle pour la paix et la sécurité internationale;
ALARMÉE	par l'arrivée massive de milliers de combattants étrangers venus de plus de 70 pays, dont plusieurs sont membres de la Francophonie, rejoignant les différents groupes armés engagés en Syrie et en Irak;
CONDAMNE	fermement les violations généralisées des droits de l'Homme et du droit international humanitaire commises par les forces armées en conflit en territoire syrien;
DEMANDE	à toutes les parties de respecter les principes directeurs des Nations Unies en matière d'aide humanitaire d'urgence, soulignant qu'il importe que cette aide soit fournie en fonction des besoins, impartialement et sans motivation politique;
SOUTIENT	la résolution du 15 août 2014 du Conseil de sécurité des Nations Unies visant à arrêter le financement et le recrutement de combattants extrémistes en Syrie et en Irak;
SOUTIENT	l'intervention de la coalition internationale visant à mettre fin à l'action des groupes terroristes en Irak et en Syrie, en respect de la Charte des Nations Unies;
DÉPLORE	des violations répétées de l'accord de cessation des hostilités entré en vigueur le 27 février 2016 entre les forces du régime et l'opposition syrienne;

DÉPLORE	l'arrêt des négociations de paix entre le pouvoir et l'opposition, supervisées par le Conseil de sécurité des Nations Unies;
ATTEND	l'application du plan de transition politique, adoptée en décembre 2015 par le Conseil de sécurité, qui visait notamment la tenue d'élections dans un délai de 18 mois;
APPUIE	le Groupe international de soutien à la Syrie dans sa volonté de raviver le processus de paix et de trouver une solution diplomatique durable en Syrie;
SALUE	le déploiement de convois d'aide humanitaire effectué par les Nations Unies et la Croix-Rouge dans au moins 11 villes sur les 19 encerclées par l'armée de Bachar El-Assad;
ENCOURAGE	la poursuite du dialogue international entre les membres de la coalition et les autorités syriennes, et du dialogue national, entre l'opposition et les autorités syriennes pour une transition démocratique;
ENCOURAGE	les États membres de la Francophonie à s'unir aux actions diplomatiques et à prendre des initiatives afin de concourir au règlement de la crise syrienne;
CONFIRME	le maintien, au vu des persistance des violations des principes fondamentaux prescrits par la Déclaration de Bamako et de Saint-Boniface, ainsi que des violations graves des droits de l'Homme, de la suspension de la section syrienne, en application de l'article 4.1 du règlement.

Résolution sur la situation en Haïti

Antananarivo (Madagascar) | 9-12 juillet 2016

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar) du 9 au 12 juillet 2016, sur proposition de la Commission politique,

RAPPELLE	que le cycle électoral en cours en Haïti constitue une étape significative dans le processus de consolidation de la démocratie et de la sortie de crise, dans un contexte encore marqué par les souffrances consécutives au séisme historique du 12 janvier 2010 ;
DÉPLORE	les irrégularités soulevées par les observateurs internationaux lors du premier tour des élections législatives du 9 août 2015, notamment l'ouverture retardée de la majorité des bureaux de vote, la fermeture de certains d'entre eux à la suite d'incidents violents, ainsi que le faible taux de participation;
SALUE	la tenue du second tour des élections législatives et municipales, et du premier tour de la présidentielle, le 25 octobre 2015, ainsi que le taux de participation plus élevé ;
PRÉOCCUPÉE	néanmoins par les conclusions du rapport de la Commission indépendante électorale qui soutient que le scrutin du 25 octobre a aussi été entaché d'irrégularités, ainsi que par les manifestations, parfois violentes, qui ont suivi l'annonce des résultats ;
SALUE	la prise de fonction, le 11 janvier dernier, des députés et sénateurs nouvellement élus et la reprise des travaux parlementaires après un an d'arrêt forcé ;
DÉPLORE	toutefois qu'à cette date aucune femme ne soit recensée parmi les 116 élus en fonction ;
PRÉOCCUPÉE	par la multiplication des actes de violence qui ont conduit au report du second tour de l'élection présidentielle et des législatives partielles initialement prévues le 27 décembre puis le 24 janvier et qui n'ont toujours pas été tenues ;
SALUE	la signature de l'accord tripartite entre le président sortant et les présidents du Sénat et de la Chambre des députés qui a permis la nomination du président intérimaire, M. Jocelerme Privert jusqu'au 14 juin 2016 ;
SALUE	la nomination d'Enex Jean-Charles en qualité de premier ministre et le vote d'approbation du parlement haïtien le 24 mars 2016 ;

SE RÉJOUIT	de la reconstitution du Conseil électoral provisoire (CEP);
S'INQUIÈTE	de l'incertitude politique et du vide institutionnel créé par la fin du mandat du président provisoire Jocelerme Privert le 14 juin 2016 et du délai important avant l'élection d'un prochain président, le second tour de l'élection présidentielle étant prévu pour janvier 2017;
APPELLE	au dialogue et à la retenue de l'ensemble des acteurs haïtiens;
DEMANDE	au Parlement haïtien d'adopter rapidement une solution viable pour la gouvernance temporaire d'ici l'élection d'un nouveau président afin de mettre fin à l'instabilité politique;
RAPPELLE	son soutien au peuple haïtien et sa disponibilité à mettre en œuvre des actions de coopération destinées au renforcement du Parlement bicaméral haïtien dès lors que le processus électoral aura été conduit à son terme.

**Résolution
sur la situation en République centrafricaine**

Antananarivo (Madagascar) | 9-12 juillet 2016

*L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar)
du 9 au 12 juillet 2016, sur proposition de la Commission politique,*

PRÉOCCUPÉE	par la situation en République centrafricaine, qui demeure extrêmement fragile en raison de la persistance du cycle de représailles entre groupes armés et des violences contre les populations ;
RÉAFFIRME	son ferme attachement à la souveraineté, à l'indépendance, à l'unité et à l'intégrité territoriale de la République centrafricaine ;
EXIGE	le respect des droits de l'Homme et des principes du droit international humanitaire par toutes les parties en cause, ainsi que l'accès aux zones où se trouvent les populations dans le besoin pour les organisations humanitaires afin qu'elles puissent accomplir leur travail sans entraves ;
SALUE	l'adoption par la population centrafricaine d'une nouvelle Constitution lors d'un référendum tenu le 13 décembre 2015 ;
CONDAMNE	fermement les exactions commises par toutes les parties en Centrafrique et les violations généralisées des droits de l'Homme, et exhorte les groupes armés à cesser toute forme de violence ;
CONDAMNE	fermement les viols ou abus sexuels commis par des membres des Casques bleus et confirmés par une commission indépendante de l'ONU chargée d'enquêter sur cette affaire et exige des sanctions ;
SALUE	les conclusions de la session extraordinaire de la conférence des chefs d'État et de gouvernement de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) du 25 novembre 2015 consacrée à l'examen de la situation politique, sécuritaire et humanitaire en République centrafricaine ;
SALUE	la tenue des élections présidentielles, les 30 décembre 2015 et 14 février 2016, et des élections législatives, les 14 février 2016 et 31 mars 2016, marquée par le calme général et le courage du peuple centrafricain ;
SALUE	de l'élection de M. Faustin Archange Touadéra comme président de la République centrafricaine ;

EXPRIME	néanmoins son inquiétude quant aux défaillances logistiques ainsi qu'aux diverses anomalies et fraudes qui ont mené à l'invalidation d'une partie des résultats des élections législatives ;
DÉCIDE	de la levée de la mesure de suspension imposée en 2013 à la section de centrafricaine ;
DÉCIDE	de la mise sous observation de la section de la République centrafricaine pour une période initiale de deux ans conformément à l'article 5.7 du règlement de l'APF.
ENGAGE	les autorités centrafricaines à donner à l'Assemblée nationale de Centrafrique les moyens nécessaires à son fonctionnement et souligne sa disponibilité à accompagner le Parlement centrafricain dans la reprise de ses activités.

**Résolution
sur la situation au BURUNDI**

Antananarivo (Madagascar) | 9-12 juillet 2016

L'Assemblée parlementaire de la Francophonie, réunie à Antananarivo (Madagascar) du 9 au 12 juillet 2016, sur proposition de la Commission politique,

CONSIDÉRANT	la Constitution du Burundi du 18 mars 2005;
SE REFERANT	aux accords d'Arusha pour la Paix et la Réconciliation, conclus le 28 août 2000, prévoyant notamment le partage du pouvoir, la création d'un mécanisme judiciaire et la mise en place d'une Commission nationale pour la vérité et la réconciliation dans le cadre des mécanismes de justice transitionnelle;
PRENANT ACTE	des déclarations des Chefs d'État des pays d'Afrique de l'Est et de celles du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine;
TRÈS INQUIÈTE	du climat d'insécurité continue que subit la population au Burundi;
DÉPLORE	que l'élection présidentielle du 21 juillet 2015 ait été tenue dans un contexte qualifié de peu satisfaisant par la communauté internationale;
CONDAMNE	la série d'attaques ciblées qui a suivi la tenue des élections, provoquant une spirale de la violence qui a fait de nombreuses victimes notamment des militants politiques, des membres de la société civile, des journalistes, des militaires et a engendré une augmentation du nombre de réfugiés;
SOUTIENT	les démarches des Nations Unies dans leur volonté de mener à terme son enquête approfondie sur les violations des droits de l'Homme et les exactions contre les populations civiles au Burundi, et celles de l'Union africaine dans le renforcement de l'équipe d'observateurs des droits de l'Homme;
SOUHAITE	que les divers acteurs du conflit s'engagent dans la voie d'un véritable dialogue ouvert et inclusif fondé sur le respect de la Constitution et des Accords d'Arusha et susceptible de répondre aux objectifs indispensables de paix et de réconciliation nationale;

SALUE	les efforts du médiateur Benjamin Mkapa, ancien président tanzanien, pour mettre en place un dialogue interburundais inclusif avec l'ensemble des acteurs politiques, incluant les groupes d'opposition, afin de trouver une sortie de crise;
SALUE	les décisions des autorités burundaises (accueil d'observateurs internationaux pour les droits de l'Homme; annulation des mandats d'arrêts de personnalités de l'opposition, etc.) comme autant de pas positifs vers une sortie de crise;
SALUE	la décision d'envoyer une délégation de haut niveau au Burundi, prise à l'occasion de la 26 ^{ème} Session ordinaire de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, à laquelle ont pris part le président du Sénégal, M. Macky Sall et le président du Gabon, M. Ali Bongo;
SALUE	l'adoption à l'unanimité par le Conseil de Sécurité des Nations unies, de la résolution 2279, en vue du déploiement d'une présence de police des Nations unies au Burundi;
RAPPELLE	sa disponibilité pour faciliter les modalités d'un tel dialogue et accompagner le retour à la paix et au respect des droits de l'Homme et des libertés fondamentales;
MAINTIENT	la mise sous observation à titre préventif et la suspension de la coopération institutionnelle prononcée par le Bureau réuni à Berne, en juillet 2015, compte tenu de la crise démocratique en cours et des violations graves et continues des droits de l'Homme qui ont été commises.